



SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT DE PERSAN, BEAUMONT ET ENVIRONS

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

| Nombre de membres | | |
|-------------------|----------|---------------------------|
| Afférents | Présents | Qui ont pris part au vote |
| 14 | 10 | 10 |

| Vote |
|----------------|
| Pour : 10 |
| Contre : 0 |
| Abstention : 0 |

L'an 2024, le 6 Juin à 17 heures 30, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, Salle de Réunion, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie DUHAMEL, Président, en session ordinaire, Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises électroniquement le 15/03/2023

Présents : Titulaires : MM. PYCK, DEVOOGHT, LESUEUR, Mmes MARTEAU, LEGRAND, MM. LABBAS, LOSTUZZO, DUHAMEL

Absents excusés pouvoir : M. ANTY pouvoir à M. LACOSTE, M. LAZARUS pouvoir à M. DA SILVA

Suppléants n'ayant pas pris part au vote :

Secrétaire de séance : Mme MARTEAU

2024 – 14 – ADHESION UNION DES MAIRES DU VAL D'OISE

Le Président rappelle que par une mutualisation de leurs besoins et de leurs moyens, les collectivités du Val d'Oise se sont regroupées en 1966 en Association loi 1901, dénommée Union des maires du Val d'Oise. En mars 2017 l'Union des maires a modifié ses statuts afin de faire entrer les syndicats au sein de son AG. Cette association est dotée de services d'expertise, d'appui et de conseil locaux, qu'elle met ainsi au profit des collectivités et syndicats.

Ont ainsi été mis en place

- Le service assistance et conseil juridique,
- Le service formation des élus,
- Le service digital chargé de la création et du maintien de sites internet
- Depuis le 1er décembre 2022 le service d'aide à la recherche de subventions, chargé d'accompagner les autorités territoriales et leurs collaborateurs dans la recherche et la gestion de subventions.

Pour manifester sa volonté de bénéficier du service d'aide à la recherche de subventions mis en place par l'Union des maires du Val d'Oise, le syndicat doit par délibération, adhérer au règlement de ce service.

Chaque projet support d'une demande d'accompagnement par l'Union des maires du Val d'Oise fera l'objet d'une délibération de la commune :

- Déterminant le projet concerné
- Précisant le cout prévisionnel de ce dernier,
- Adhérant au règlement du service d'aide à la recherche de subvention.

Une contribution forfaitaire de 1 000 euros sera facturée chaque année, quel que soit le nombre de projet objet d'une demande d'accompagnement dans la recherche de subventions.

Un pourcentage de 5% sur le montant de subvention obtenue par le service d'aide à la recherche de subvention sera facturée à chaque versement perçu par le syndicat de l'organisme proposé par l'Union des maires du Val d'Oise.

Invité à se prononcer sur cette question,

Comité syndical,



Envoyé en préfecture le 18/06/2024

Reçu en préfecture le 18/06/2024

Publié le

ID : 095-200093680-20240606-202414-DE



Après en avoir délibéré,

Le Comité Syndical décide à l'**UNANIMITE**

DÉCIDE de mandater l'Union des maires du Val d'Oise et son service d'aide à la recherche de subvention pour le projet dénommé 131^{ème} opération consistant à la rénovation énergétique des bureaux du SIAPBE dont le coût prévisionnel est de 300 000.00 € TTC.

DESIGNE comme interlocuteur privilégié M. HALLEY Philippe, Directeur sur SIAPBE qui sera le référent pour l'Union des maires du Val d'Oise dans le suivi de ce dossier.

ADOpte en conséquence le règlement d'intervention du service d'aide à la recherche de subvention proposé par l'Union des maires du Val d'Oise (cf pièce jointe).

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits